



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 6 octobre 2020

Dengue à La Réunion : la circulation du virus se stabilise mais persiste

Du 28 septembre au 4 octobre, 19 cas de dengue ont été signalés à l'ARS. Depuis quelques semaines, le nombre de cas se stabilise entre une dizaine et une vingtaine de cas hebdomadaire. Toutefois, la dispersion de cas reste importante sur l'île et 13 communes sont concernées au cours des deux dernières semaines. La région Ouest concentre la moitié des cas, suivie du Sud, et plus inhabituel à cette saison, de la région Est. Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS poursuivent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la Covid-19.

Avec les récentes pluies dans l'île, la préfecture et l'ARS souhaitent rappeler à la population la nécessité de lutter contre la dengue en mettant en œuvre les gestes de prévention : éliminer les gîtes larvaires en vidant tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger, même malade, et consulter un médecin en cas de symptômes.

Situation épidémiologique au 6 octobre 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Au cours des deux dernières semaines, 13 communes ont rapporté des cas : **Saint-Paul, Saint-Leu, Le Port, La Possession, Etang Salé, Trois-Bassins, Les Avirons, Le Tampon, Saint-Pierre, Saint-Denis, Saint-André, Bras Panon et Sainte-Rose.**

Sur les 4 dernières semaines, 9 communes n'ont pas rapporté de cas.

Les principaux regroupements de cas identifiés :

Région Ouest

- **Le Port** (Mondon)
- **Saint-Leu** (Stella)
- **Saint-Paul** (Bouillon)

Région Sud

- **Etang Salé** (Ravine Sheunon)

Depuis le début de l'année

- **15 948 cas** autochtones confirmés
- **701 hospitalisations**
- **1 747 passages aux urgences**
- **19 décès** (dont 9 directement liés à la dengue)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la Covid-19.

Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en oeuvre par la population réunionnaise.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs)
- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue précédemment.



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77
Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter et Facebook @Prefet974